



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de PICCIOLA (Liliane), PASQUIER (Pierre), « Établissement du texte et éditions », *Théâtre*, Tome III, CORNEILLE (Pierre), p. 461-470

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-14286-7.p.0461](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-14286-7.p.0461)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2023. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

ÉTABLISSEMENT DU TEXTE ET ÉDITIONS

L'ÉDITION *PRINCEPS* DE RÉFÉRENCE

Selon le principe général pour ce théâtre de Corneille, Nous avons suivi le texte de l'édition *princeps* (Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k70392q>). Nous l'avons choisi parce que, ne contenant pas la version en latin de la *Gratiarum actio* adressée à Mazarin, il semble vraiment constituer la toute première impression de la première édition. In-4°, elle se présente de la manière suivante :

[I] : page blanche.

[II] : Frontispice de François Chauveau représentant le meurtre de Pompée dans la barque où il est passé depuis son bateau¹.

Au-dessous du frontispice, on peut lire : LA MORT DE POMPÉE / A PARIS / Chez A. de Sommaille et A. Courbé / Au palles. 1644

[III] : LA MORT / DE / POMPÉE / TRAGÉDIE / A PARIS, / chez – / ANTOINE DE SOMMAVILLE en la Gallerie / des Merciers à l'Escu de France, / ET AUGUSTIN COURBÉ, en la mesme Gallerie, / à la Palme / – AU PA / LAIS / [FILET] / M. DC. XLIV. / AVEC PRIVILEGE DV ROY.

1 Rappelons que Pompée est monté dans la barque parce qu'on a prétendu, sans le convaincre, que les fonds étaient mal sûrs pour les gros vaisseaux. La scène du frontispice est pleine de mouvement. Plusieurs personnages brandissent, pour certains, une épée, ou, pour le plus proche, un coutelas, sous le regard, au premier plan gauche, d'hommes au casque empanaché et armés de lances : leur immobilité, sur le rivage, contraste avec l'animation de la barque. Peut-être Achorée, écuyer de la reine Cléopâtre se trouve-t-il parmi eux. Pompée a déjà la tête penchée vers l'arrière, comme s'il avait déjà été frappé une fois. De même que le bris des idoles qui sert de frontispice à *Polyeucte*, la scène gravée ne correspond pas à un moment de l'action représentée sur la scène : elle correspond au récit du meurtre de Pompée auquel Achorée procède pour Cléopâtre dans la scène 2 de l'acte II. Elle fait voir le héros éponyme alors qu'il est totalement absent du plateau, mais Corneille parle bien à l'imagination.

[IV-VII] : A MONSEIGNEUR / MONSEIGNEUR / L'ÉMINENTISSIME
CARDINAL / MAZARIN

[VIII-XI] : A / SON / ÉMINENCE / REMERCIMENT [en vers]

[XII] : AU LECTEUR

[XII] : ÉPITAPHIUM POMPEII MAGNI

[XIV] : ICON POMPEII MAGNI / *Velleius Paterculus. Lib. 2* et
ICON C. CAESARIS

[XV] : ACTEURS

1-98 : Texte de *La Mort de Pompée*.

99-100 : *Privilege du roy* accordé au « Sieur Corneille » pour *La Mort de Pompée* et *Le Menteur* [en date du 22 janvier 1644]. Achievé d'imprimer pour la première fois le 16 février 1644.

N. B. Certains exemplaires de 1644 in-4°, signalés dans la rubrique « les autres éditions » de cette édition présentent une traduction, très infidèle, en latin du Remerciement, signée A.R. Nous donnons celle-ci dans les annexes. Voir aussi plus loin la première note afférant à ce Remerciement.

PRINCIPES DE LA PRÉSENTE ÉDITION

Ils suivent ceux qui ont été indiqués dans l'introduction générale. Nous ne notons ici que les maintiens qui conservent au texte un aspect archaïsant mais qui s'imposaient pour des raisons de métrique ou les innovations spécifiques, nous adoptons une graphie spéciale pour faire figurer discrètement des éléments essentiels fournis par Corneille dans une édition ultérieure ; concernant la ponctuation, quelques ajouts ou substitutions non formellement prévus dans l'introduction générale favorisent la clarté du texte.

INTERVENTIONS CONCERNANT L'ORTHOGRAPHE

L'orthographe a été modernisée selon les principes généraux indiqués dans l'introduction générale en matière d'accentuation, d'agglutination, de désagglutination, de marques du pluriel, de marques de nasalisation des voyelles, de marques de l'imparfait et du conditionnel, de terminaisons, de dissimilations i/y et u/v, et inséré des apostrophes, particulièrement peu nombreuses dans cette édition là où il convenait de le faire (notamment aux v. 904, 1617, 1677, 1719).

Exceptions

Nous avons maintenu la forme « encor » pour des raisons de métrique au vers 68 du Remerciement, et, concernant le texte, aux vers 138, 272, 294, 311, 398, 444, 689, 789, 952, 995, 1239, 1303, 1307, 1345, 1409, 1470, 1492, 1684, (au vers 1700, nous l'avons maintenue pour préserver la rime avec « trésor »); nous avons également conservé la forme « avecque » pour des raisons de métrique au vers 39 du Remerciement et, pour le texte, au vers 913, de même que la forme prépositionnelle « dedans » aux v. 38 et 1805, ainsi que les formes prépositionnelles « dessus » au vers 86, 251, 926, 1354 et « dessous » aux vers 372 et 897; la forme subjonctive « die » au vers 1610 devait être maintenue pour préserver la rime avec « perfidie ». Au v. 1063 il fallait également maintenir la préposition « vers » au lieu de « envers ».

INTERVENTIONS CONCERNANT GRAPHIE ET PRÉSENTATION

Nous avons noté par une graphie soulignée les vers que Corneille a mentionnés comme traduits de Lucain dans l'édition collective de 1648.

INTERVENTIONS CONCERNANT LA PONCTUATION

On se reportera aux principes énoncés dans l'introduction générale.

CORRECTIONS DE FAUTES MANIFESTES

Corrections dans l'orthographe

Dans l'avis au lecteur, nous avons corrigé l'erreur commise dans *l'icon Pompeii Magni* de Velleius Paterculus : Corneille écrit « votorum », ce qui vide la phrase de tout sens; nous avons écrit « vitiorum ».

Nous avons remplacé « Mas » par « Mais » au v. 1085, « Tous le peuple » par « Tout le peuple » au v. 1157, ainsi que « ouvre » par « ouvrent » au v. 1702. Au lieu de « un Cour » nous avons écrit « une Cour » au v. 861, et au lieu de « court » nous avons écrit « cour » au v. 1797. Enfin nous avons écrit « faste » pour remplacer « faste » au v. 1159.

De très nombreuses erreurs concernent l'accentuation des « a » : ils sont souvent accentués indûment, mais parfois l'accent manque. Nous avons donc remplacé « a » par « à » aux v. 499, 773, 967, 1219, 1382, 1794 et « à » par « a » au v. 54 du Remerciement et aux v. 738, 1140,

1189, 1250, 1770 du texte. Au v. 803, nous avons remplacé « voila » par « voilà ».

Il en va de même de « ou » et « où ». Nous avons donc remplacé « ou » par « où » au v. 295, et « où » par « ou » aux v. 37, 46 et 332.

Corrections dans la ponctuation

À la fin du v. 920, nous avons remplacé le point par une virgule, une deuxième proposition subordonnée commençant au vers 921.

Au milieu du v. 716, nous avons supprimé le point-virgule qui, après « sœur », séparait le verbe de son complément d'objet.

À la fin du v. 1326, nous avons remplacé le point par un point-virgule, car le point séparait deux propositions complétives reliées par « et ».

À la fin du v. 1230 (fin de tirade), nous avons remplacé le point-virgule par un point.

LES AUTRES ÉDITIONS

D'AUTRES IMPRESSIONS MODIFIÉES IN-4° DE L'ÉDITION *PRINCEPS*

Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k72688s>

[I] Page blanche

[II] : Frontispice de François Chauveau représentant le meurtre de Pompée dans la barque où il est passé depuis son bateau.

Au-dessous du frontispice, on peut lire : LA MORT DE POMPÉE / A PARIS / Chez A. de Sommaville et A. Courbé / Au palles. 1644

[III] : LA MORT / DE / POMPÉE / TRAGÉDIE / A PARIS, / chez < ANTOINE DE SOMMAVILLE en la Gallerie / des Merciers à l'Escu de France, / ET AUGUSTIN COURBÉ, en la mesme Gallerie, / à la Palme > AU PA / LAIS / [FILET] / M. DC. XLIV. / AVEC PRIVILEGE DV ROY.

[IV-VIII] : A MONSEIGNEUR / MONSEIGNEUR / L'EMINENTISSIME CARDINAL / MAZARIN

[IX-XII] : A / SON / EMINENCE / REMERCIMENT [en vers]

[XIII-xvi] : GRATIARUM ACTIO / CARDINALI / IULIO MAZARINO / EX GALLICO CORNELII

[XVII] AU LECTEUR

[XVIII] : EPITAPHIUM POMPEII MAGNI

[XIX] : ICON POMPEII MAGNI / VELLEIUS PATERCULUS.
LIB. 2 ET ICON C. CAESARIS / *Idem, Ibidem.*

[XX] : ACTEURS

1-98 : *Texte de La MORT DE POMPÉE.*

99-100 : *Privilege du roy* accordé au « Sieur Corneille » pour *La Mort de Pompée* et *Le Menteur* [en date du 22 janvier 1644]. Achevé d'imprimer pour la première fois le 16 février 1644.

Une autre édition inverse texte latin et texte français. Voir plus loin la première note afférant au Remerciement

UNE ÉDITION SÉPARÉE IN-12 DE LA MORT DE POMPÉE

1644, in-12.

LA MORT / DE / POMPÉE / TRAGEDIE. / À Paris, / Chez – / Antoine de Somma- / ville, en la Galerie des / Merciers, à l'Écu de France, / Et / Augustin Courbé / en la même Galerie, à la Palme. / – Au Pa / lais / [Filet] M. DC. XLIII. / AVEC PRIVILÈGE DU ROI.

Le Remerciement est accompagné de sa version en latin par A. R., chaque page latine étant placée à gauche du texte original en français. Voir plus loin la première note afférant au Remerciement.

N.B. Le privilège et l'achevé d'imprimé sont les mêmes que pour d'édition in-4°

POMPÉE, DE L'ÉDITION COLLECTIVE DE 1648
À L'ÉDITION COLLECTIVE DE 1660

- 1648. *Œuvres de Corneille*. [Première et] Seconde Partie. [In-12]. Imprimées à Rouen et vendues à Paris chez Augustin Courbé (avec Antoine de Sommerville et Toussaint Quinet). Privilège du Roi daté du 25 février 1647. Achevé d'imprimer du 31 septembre 1648 (*sic*). Les pièces de la Première Partie sont les mêmes que celles de l'édition de 1644. Le second volume en est la suite et contient sept pièces, du *Cid* à *La Suite du Menteur*. Dès cette date, la tragédie n'est plus intitulée *La Mort de Pompée* mais *Pompée*. Le Remerciement et, *a fortiori*, sa traduction latine, ont disparu.

Corneille signale par une graphie spéciale les vers qu'il considère comme traduits de Lucain et il fournit le texte original en note.

- 1652. *Œuvres de Corneille*. [Première,] Seconde [et Troisième] Partie. In-12. Imprimées à Rouen et vendues à Paris chez Augustin Courbé et Antoine de Sommaville. Même privilège du Roi, même achevé d'imprimer.
Les pièces de la Seconde Partie sont les mêmes que celles des éditions de 1648. *Pompée* occupe les pages 353-432.
- 1654. *Œuvres de Corneille*. [Première,] Seconde [et Troisième] Partie. In-12. Imprimées à Rouen et vendues à Paris chez Augustin Courbé. Même privilège du Roi, même achevé d'imprimer.
Les pièces de la Seconde Partie sont les mêmes que celles de l'édition de 1648. Quelques infimes différences d'avec l'édition de 1652
- 1655. *Œuvres de Corneille*. [Première,] Seconde [et Troisième] Partie. In-12. Imprimées à Rouen et vendues à Paris chez Louis Chamhoudry². In-12. Privilège du Roi.
Le contenu de la seconde partie est pratiquement identique à celui de l'édition de 1652.
- 1656. *Œuvres de Corneille*. [Première,] Seconde [et Troisième] Partie. In-12. Imprimées à Rouen et vendues à Paris chez Augustin Courbé. Privilège du Roi du 25 février 1655. Achevé d'imprimer du 28 novembre 1656.
Les pièces de la Seconde Partie sont les mêmes que celles de l'édition de 1648.
- 1657. *Œuvres de Corneille*. [Première,] Seconde [, Troisième et Quatrième Partie]. In-12. Imprimées à Rouen et vendues à Paris chez Guillaume de Luyne. Privilège du Roi.
Même contenu dans chaque partie qu'en 1656.

POMPÉE, DE L'ÉDITION DE 1660 À L'ÉDITION DE 1682

- 1660. *Le Théâtre de P. Corneille, revu et corrigé par l'auteur*. Partie [I], II [et III]. In-8.

2 Ainsi qu'Antoine de Sommaville, Edme Pépingué, Jean-Baptiste Loyson.

Imprimé à Rouen par Laurens Maurry et vendu à Paris chez Augustin Courbé et Guillaume de Luyne. Privilège du Roi daté de janvier 1653. Achevé d'imprimer du 31 octobre 1660.

Le format a changé puisque l'on a affaire à une édition in-8°. Les dédicaces et avis au lecteur ont disparu.

Le second volume contient le *Discours de la tragédie*, les Examens de chacune des huit pièces contenues dans le volume, puis le texte des pièces : *Le Cid*, *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*, *Pompée*, *Théodore*, *Le menteur*, *La Suite du menteur*. La place de *Théodore* s'explique sans doute par la volonté de séparer tragédies et comédies.

Chacune des pièces bénéficie d'une gravure alors que seuls les textes publiés à partir de 1640 en avaient jusqu'alors bénéficié. Pour *Pompée*, dont on trouve le texte à partir de la page 339 (jusqu'à la page 417), le frontispice, sans signature, est extrêmement soigné. Le mouvement de la scène d'assassinat est le même que dans l'édition *princeps*, mais Pompée est à demi-couvert de son *pallium*, qui pourra cacher l'expression de sa douleur. On note qu'un personnage se trouvant sur la rive et désignant le spectacle est quasiment torse nu. Figure-t-il un Égyptien ? Le frontispice est placé juste après la liste des acteurs.

- 1663. *Le Théâtre de P. Corneille, revu et corrigé par l'auteur*. Partie [I] et II, [Grand Folio].

Imprimé à Rouen par Laurens Maurry et vendu à Paris chez Augustin Courbé et Guillaume de Luyne (ainsi que Thomas Jolly et Louis Billaine). Privilège du 3 décembre 1657. L'achevé d'imprimé date du 22 décembre 1663.

La taille de grand in-folio marque la consécration d'une œuvre.

Le second volume contient le *Discours de la tragédie*, les Examens des douze pièces du volume : *Pompée* (dont on notera la place d'honneur : p. 1-52), *Le menteur*, *La Suite du menteur*, *Rodogune*, *Théodore*, *Héraclius*, *Andromède*, *Don Sanche d'Aragon*, *Nicomède*, *Pertharite*, *Œdipe*, *La Conquête de la Toison d'Or*, puis leur texte. Il est suivi du *Discours des trois unités*.

- 1664. *Le Théâtre de P. Corneille, revu et corrigé par l'auteur*. [I] II, [III]. In-8, comme en 1660]. Imprimé à Rouen, et vendu à Paris chez Guillaume de Luyne, Thomas Jolly, Louis Billaine. Privilège du Roi de janvier 1653.

Les huit pièces contenues dans chacun des trois volumes sont les mêmes que dans l'édition de 1660 (on note seulement que *Théodore* est déplacée à la fin du volume). Le volume IV ne paraît qu'en 1666.

- 1668. *Le Théâtre de P. Corneille. Revu et corrigé par l'auteur.* Partie [I] II, [III et IV]. [In-12]. Imprimé à Rouen, et vendu à Paris chez Guillaume de Luyne (avec Thomas Jolly, et Louis Billaine). Privilège du Roi de janvier 1653. Achevé d'imprimer du 15 août 1664.
Les huit pièces contenues dans chacun les trois premiers volumes sont les mêmes que dans l'édition de 1664.
- 1682. *Le Théâtre de P. Corneille. Revu et corrigé par l'auteur.* Partie [I] II, [III et IV]. [In-12]. Imprimé à Rouen, et vendu à Paris chez Guillaume de Luyne (ainsi que, par accord, Étienne Loyson et Pierre Trabouillet). Privilège du Roi.
Huit pièces par volume. Les pièces contenues dans les deux premiers volumes sont les mêmes que dans les deux premiers de l'édition de 1664. *Pompée* occupe les pages 281-346.

L'ÉVOLUTION DU TEXTE AU FIL DES ÉDITIONS

PARATEXTE

Dans certains tirages in-4°, et dans l'édition in-12, le Remerciement est précédé, ou suivi, par sa traduction en latin, signée A.R. (Abraham Romain)

Dans la seconde édition séparée de 1644, on note un assez long ajout au début de l'avis, pour prévenir de l'enrichissement apporté au texte du Remerciement.

Le Remerciement à Mazarin disparaît en 1648.

Dans l'édition de 1648, et dans toutes les éditions avant 1660, Corneille donne en caractères italiques – le reste du texte de cette édition étant donné en caractères romains, sauf les propos rapportés – les vers qu'il est censé avoir traduits ou imités d'après Lucain, selon l'avis au

lecteur et qui seraient au nombre de « cent ou deux cents ». De plus, des appels numérotés de notes renvoient au bas de la page, où l'on trouve le texte latin. Quand le vers latin cité est incomplet, la coupure est signalée par un tiret long.

L'épître à Mazarin disparaît à partir de 1660.

L'avis au lecteur est supprimé à partir de 1660 et remplacé par l'Examen.

TEXTE

On ne note, au fil des éditions, que des modifications de détail. Aucun changement n'est opéré dans le découpage des scènes. La réécriture la plus étendue porte sur six vers.

Corneille remplace systématiquement « Sire » par « Seigneur » à partir de 1664, ce qui implique parfois une modification du vers pour qu'il présente le nombre de syllabes requis pour un alexandrin, comme aux vers 1081, 272, 1145, 1182. Parfois « Sire » n'est pas remplacé par son équivalent et la réécriture est plus importante, comme aux vers 159 et 1103.

La plupart des autres modifications se constatent à partir de 1660.

Corneille renonce à la place poétique, mais peu naturelle, de certains mots, comme les pronoms, personnels ou réfléchis, compléments d'objet direct ou indirect (ex : « lui dis » devient « dis-lui » au v. 1538, « le peuvent secourir » devient « peuvent le secourir ») ou comme l'adverbe (« a bien coûté du sang » devient « a coûté bien du sang » au vers 1640)

Il élimine des archaïsmes comme « devers » (v. 1520), « consommé » (v. 1522), « à la foule » (v. 1523 et 1659), et préfère désormais « si beau » à « assez beau » (v. 1527).

Des présents, des passés composés, se substituent çà et là aux passés simples, plus solennels.

Certaines expressions un peu étranges disparaissent : « j'entre à la couronne » (v. 1350) s'efface au profit du plus simple « j'ai repris ma place » ; « Ce n'est pas ses soins », qui était cependant plausible dans la première édition, au v. 1614, devient une expression plus châtiée « Ce ne sont pas ses soins ».

Pour faire plus simple, alors qu'au vers 950 il n'est question que de préoccupations amoureuses, Corneille remplace la réplique un peu trop

solennelle d'Antoine « Je l'ai vue, ô César, elle est incomparable, » par « Oui, Seigneur, je l'ai vue : elle est incomparable ; »

Au vers 481, le souci de naturel se marque encore par la suppression de « Il dit, », qui sent son imitation d'épopée. Corneille se voit alors contraint de remplacer « Il dit, et cependant que leur amour conteste » par « Tandis que leur amour en cet adieu conteste ».

Sans doute pour rendre moins sensible son altération de l'histoire, il rend son texte plus discret sur le lieu où se déroule l'action et l'on ne lit plus « Dans ces murs que tu vois bâtis par Alexandre » (v. 1514).

Les vers 425-430 évoquaient sans doute un peu trop clairement la relation physique de César et Cléopâtre et la naissance de Césarion notamment avec l'expression « favorisait ma couche » : ces six vers sont réécrits de manière plus discrète et plus abstraite, par un évident souci de bienséance. La réécriture de 1660 réduit leur nombre à deux :

Peut-être mon amour aura quelque avantage
Qui saura mieux pour moi ménager son courage.

Elle rend moins voyante la part de calcul qui entre dans l'amour de Cléopâtre pour César.